



Province de Québec

Ville de Grande-Rivière

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS AU PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Greffière de la Ville de Grande-Rivière,

QUE : Lors de la séance **extraordinaire** tenue le 20 décembre 2023 le conseil municipal a adopté le règlement VGR-733 concernant l'établissement du taux de taxe foncière générale ainsi que les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2024;

QUE : Ce règlement est disponible à la consultation par les intéressé(e)s sur le site Internet de la Ville et au bureau de la greffière aux heures régulières de bureau;

QUE : Le règlement portant le numéro VGR-733 est en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Grande-Rivière,
ce 21^{ième} jour de décembre 2023

Sandrine Bisson-Hautcoeur
Sandrine Bisson-Hautcoeur, Greffière